

Chronique économique

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **25 (1954)**

Heft 6

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

PRIX SCIENTIFIQUE DE L'ADIJ

L'ADIJ avait institué, pour la première fois en 1952, un prix de Fr. 1000.— destiné à récompenser l'auteur du meilleur travail appartenant à un domaine en rapport avec l'activité de l'Association, soit : économie, trafic, sciences, urbanisme, protection de la nature et des sites, agriculture, sylviculture, administration communale.

L'ADIJ entend renouveler ce geste et met à disposition en 1955 un même prix de Fr. 1000.— pour des travaux qui lui seront remis en 1954.

Les travaux seront appréciés par un jury nommé par le Comité de l'ADIJ et ce jury pourra prendre l'avis de spécialistes s'il le juge nécessaire. L'attribution totale ou partielle du prix n'est pas obligatoire.

Pourront être pris en considération en 1954 non seulement des travaux intéressant le Jura, mais aussi des travaux scientifiques de portée plus générale s'ils sont écrits par des Jurassiens. Ils pourront être reçus aussi bien sous forme de manuscrit que sous forme d'ouvrage imprimé. Par contre des travaux purement littéraires ou historiques ne pourront pas être reçus comme travaux de concours.

Tous les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du président de l'Association, M. F. Reusser, à Moutier, à qui doivent être envoyés également tous les travaux de concours au plus tard jusqu'au 31 décembre 1954.

CHRONIQUE ECONOMIQUE

A l'AVS. Durant l'exercice 1953, les cotisations versées par les assurés et les employeurs se sont élevés à 570,0 millions de francs, les contributions des pouvoirs publics à 160,0 millions de francs, dont 106,7 à la charge de la Confédération et 53,3 à celle des cantons. Compte tenu des 71,7 millions d'intérêts encaissés, les recettes totales du fonds de compensation ont atteint 801,1 millions. Parmi les dépenses figurent 260,8 millions pour les rentes versées et les cotisations remboursées, 6,8 millions pour les subsides accordés aux caisses de compensation cantonales et à la caisse suisse de compensation, ainsi que 7,9 millions pour les réévaluations (différence entre les moins-values et les plus-values des placements), les droits de timbre et les frais. Le total des dépenses est ainsi de 275,5 millions, et l'excédent de recettes de 525,6 millions de francs.

* *

Dans l'horlogerie, la valeur totale des exportations s'est élevée, durant le premier trimestre de 1954, à 221,5 millions de francs. Elle a donc fléchi, écrit « La Suisse horlogère », de 14,1 millions de francs ou de 6 % par rapport à la période correspondante de 1953. Les exportations de mouvements ont fléchi de 19 % en nombre de pièces (450.221 mouvements) et de 14 % en valeur. Les montres ont fléchi de 3 % en

Nos bons hôtels du Jura

Vous pouvez vous adresser en toute confiance aux
établissements ci-dessous et les recommander à vos amis.

Bienne	Hôtel Seeland (<i>A. Flückiger</i>) Confort, entièrement rénové	(032) 2.27.11
Boncourt	Hôtel A la Locomotive (<i>L. Gatherat</i>) Salles pour sociétés, son confort, ses spécialités	(066) 7.56.63
Delémont	Hôtel de la Gare Terminus (<i>Th. Hofner</i>) Confort, salles pour réunions et banquets	(066) 2.13.95
Delémont	Hôtel La Bonne Auberge (<i>W. Lanz</i>) Son confort, sa cuisine, ses vins	(066) 2.17.58
Montfaucon	Hôtel de la Gare (<i>L. Girardin</i>) Sa situation dans les sapins, sa cuisine	(039) 4.81.06
Moutier	Hôtel Suisse (<i>C. Brioschi</i>) Son confort, sa cuisine, sa cave	(032) 6.40.37
Porrentruy	Hôtel du Simplon (<i>E. Jermann</i>) Son confort, sa cuisine, sa cave	(066) 6.14.99
Porrentruy	Hôtel du Cheval Blanc (<i>C. Sigrist</i>) Ses grandes salles, son confort, sa cuisine	(066) 6.11.41
La Neuveville	Hôtel du Lac (<i>A. Haefliger</i>) Sa cuisine, sa cave	(038) 7.91.32
St-Imier	Hôtel des XIII Cantons (<i>J. Wermeille</i>) Relais gastronomique, ses grandes salles, son grill-room, son bar	(039) 4.15.56
La Chaux- d'Abel	Pension (<i>H. Staedeli-E. Wiederkeler</i>)	(039) 8.11.52

Gros lot
Frs 100'000
Seva
3 juillet

93/4

nombre de pièces (141.460) et de 5 % en valeur. Les ventes de la grosse horlogerie sont inférieures de 23 % par rapport à celles de l'année passée. En revanche, les exportations de pièces détachées ont augmenté de 19 % en valeur et celles des boîtes de 6 %. Le prix moyen des montres exportées a diminué par rapport à 1953.

Cette situation est le résultat de la concurrence étrangère, d'abord, et ensuite de la tendance qu'ont actuellement les importateurs à attendre d'y voir plus clair dans l'évolution des marchés horlogers.

* *

L'indice des prix de gros, calculé par l'Office fédéral de l'industrie et des arts et métiers, qui comprend les principaux produits alimentaires non travaillés et les principales matières premières et auxiliaires, s'inscrivait à 214,5 (août 1939 = 100) à fin avril 1954, en progression de 0,4 % par rapport à la fin du mois précédent (213,7). Cette évolution résulte surtout d'une hausse des prix du bétail de boucherie, des céréales, des pommes de terre de table, du café, de la laine mérinos, des métaux non ferreux, du foin, de l'avoine fourragère, de l'orge et de la paille. L'effet de cette hausse sur l'indice global a cependant été atténué par un fléchissement des prix de différentes sortes de charbon, du fer brut, de la fonderie, du coton brut, de la soie grège, du son et des tourteaux.

* *

Le prix du lait. Le comité directeur de l'Union suisse des paysans et le comité de l'Union centrale des producteurs de lait ont pris position à l'égard de la décision du Conseil fédéral relative au prix du lait. Leur protestation relève que, au lieu de maintenir une paysannerie saine et forte en contribuant à lui assurer des prix couvrant ses frais de production, le Conseil fédéral lui impose, et à elle seulement, une réduction du produit déjà modique de son travail, et cela à une époque où la situation économique est généralement bonne. Les organisations intéressées demandent à l'autorité fédérale de revenir sur sa décision.

* *

Y a-t-il un danger de crise économique ? Tel est le thème d'une conférence faite récemment à Bâle par le professeur Max Weber, ancien conseiller fédéral. Les symptômes de crise, a-t-il affirmé, se renforceront encore à l'avenir. Cependant, d'après M. Weber, il n'y a pas lieu de craindre une crise proprement dite de l'économie mondiale. La Suisse dispose de moyens susceptibles de maintenir chez elle une situation économique saine.

Rectification

Une regrettable erreur s'est glissée dans la liste des exposants du Jura à la Foire de Bâle qui a paru dans notre dernier numéro (5/1954). Il s'agit d'une confusion dans la dénomination de la raison sociale

Charles Schneider S.,A., Laufon

Fabrique de bouchons, machines de cave et articles de cave

Nous prions nos lecteurs de bien vouloir la rectifier et nous nous excusons auprès de M. Charles Schneider.

Moins de voyageurs en 1953 qu'en 1952. L'année dernière a été caractérisée pour les C.F.F. par une diminution du nombre des voyageurs transportés, par un accroissement des transports de marchandises et par une nouvelle augmentation des recettes de transport. Par rapport à 1952, le nombre des voyageurs transportés a diminué de 2,89 millions, avec 23,47 millions, tandis que les marchandises transportées passaient de 19,41 millions de tonnes, ce qui représente une augmentation de 47,000 tonnes. Les recettes globales de transport, 687,08 millions de francs ont, par rapport à 1952, année-record, augmenté de 16,35 millions de francs ou 2,4 %.

* *

Le recensement dans le canton de Berne. L'Office fédéral des statistiques vient de publier les résultats du recensement de 1950, dans le territoire bernois. Le canton, à la date du 1^{er} décembre 1950, avait une population de 801.943 âmes, dont 392.779 du sexe masculin. Il y avait 395.278 célibataires, 352.490 personnes mariées, 9646 divorcés et 44.529 veufs. La répartition par confession était la suivante : 671.817 protestants, 119.715 catholiques-romains, 3256 vieux-catholiques, 1402 israélites et 5752 d'autres confessions ou sans religion. Il y avait 665,702 personnes de langue maternelle allemande ; 120.566 parlaient le français ; 11.786 l'italien, 700 le rhéto-romanche et 3189 une autre langue. Le nombre des étrangers était de 8951 et celui des étrangères de 12.486.

* *

A la Société des forces électriques de La Goule, l'énergie totale absorbée par les réseaux accuse une augmentation d'environ 8 %, passant de 34.326.670 kwh. en 1952 à 36.976.178 kwh. en 1953. La société a dû acheter plus de 22 millions de kwh. d'énergie aux Forces motrices bernoises, en raison de l'insuffisance de production de l'usine de La Goule, insuffisance due aux conditions météorologiques défavorables.

* *

Route internationale. Sur la nouvelle carte touristique française Michelin, la route Belfort-Porrentruy-Delémont est présentée comme voie principale de communication. Le trafic touristique international par l'Ajoie sera ainsi favorisé. On constate avec satisfaction que l'un des desiderata dont M. Sigrist, membre du comité de l'ADIJ, s'était fait le champion est maintenant réalisé.

* *

Les Caisses Raiffeisen jurassiennes sont au nombre de 63 et comptent 4858 sociétaires et 15.417 déposants. Le chiffre d'affaires s'est élevé, durant le dernier exercice, à 59,7 millions de francs. La somme globale des bilans atteint 38,2 millions, en augmentation de 4,6 millions, soit 13,7 % sur l'année précédente. Les dépôts publics sur livrets d'épargne et en obligations totalisent 30,8 millions. Selon les statuts, le bénéfice de 149,161 francs a été intégralement versé aux réserves, qui sont de 1,182,000 francs.

ORGANES DE L'ADIJ

Adm. du bulletin: R. STEINER. Resp. de la rédaction: MM. REUSSER et STEINER
Publicité Par l'administr. du Bulletin — Editeur: Imp. du Démocrate S.A., Delémont
Présid. : F. REUSSER, Moutier, tél. 6 40 07. Secrét. : R. STEINER, Delémont, tél. 2 15 83
Caissier : H. FARRON, Delémont. tél. 2 14 37

Compte de chèques postaux de l'ADIJ : Delémont, IVa 2086

Abonnement annuel : Fr. 8.— Prix du numéro : Fr. 1.—

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source